

## Domaine

### La DGFIP veut revoir la gouvernance des pôles Gestion des Patrimoines Privés

*L'évolution du mode de gouvernance des Pôles de gestion des patrimoines privés (GPP) était à l'ordre du jour du Groupe de Travail du 18 mai dernier, présidé par le Chef de Service France Domaine.*

*Dans son intervention liminaire, la délégation F.O.-DGFIP est revenu sur les points abordés lors de la précédente réunion, le 29 juin 2009, pour regretter que :*

- la DGFIP n'ait pas tenu parole pour reporter, comme elle s'y était engagée, tous les effets de la date limite d'option prévue dans le protocole au delà du 31 décembre 2009,
- le problème indemnitaire ne soit pas totalement réglé ni correctement expliqué aux agents, laissant se développer des ressentiments selon la filière d'origine,
- aucune fiche ne traite du futur outil informatique attendu par les agents.

Sur le sujet proprement dit de la GPP, F.O.-DGFIP a reproché les propos ambigus des documents remis par l'Administration, tels que « mission marginale » et « poids métier relatif ». Ce vocabulaire ne peut pas correspondre aux enjeux financiers liés à cette mission, concrétisés par les reversements au budget de l'Etat et le financement de la Fondation du patrimoine. Il dévalorise le travail des agents et alimente les craintes d'externalisation de la mission.

Enfin le Syndicat F.O. a précisé à la Direction de France Domaine sa position sur cette réforme de l'organisation de la GPP :

- Maintien de l'activité dans les 17 pôles GPP existants.
- Pas de gestion centralisée de gros dossiers dits « complexes »
- Mise en place d'une aide concrète des agents des pôles via une base documentaire, un recueil de jurisprudence et un guide de procédures précis et concret.
- Acceptation d'un pilotage fonctionnel centralisé mais refus du rattachement hiérarchique à la DNID.

Les réponses du Chef du Service n'ont pas toutes été précises ou ont été reportées sur d'autres réunions :

- Concernant la RH : Un point sur les problèmes de mutation à la DGFIP sera fait en GT avant l'été avec promesse d'un focus sur les sujets spécifiques Domaine. L'Administration a pris note que des écarts de notation existent dans certains départements selon la filière d'origine, malgré les consignes données.
- La Direction Générale n'entend pas rouvrir un chantier harmonisation indemnitaire pour le Domaine et explique que les retenues faites sur l'indemnité différentielle de certains agents en janvier 2010 s'explique par des trop perçus en 2009 avec doublons entre mesures « protocole » et « harmonisation DGFIP ».
- La réforme de l'organisation de la GPP, souhaitée par la Direction Générale, est justifiée pour cette dernière par un besoin de traiter de façon homogène des séries de dossiers, tout en rappelant à certains pôles

qu'ils n'ont pas pour mission de gérer les successions mais d'en liquider l'actif pour en apurer le passif.

Face au front quasi unanime des organisations syndicales (hormis la CGC) qui ont refusé tout rattachement hiérarchique des pôles GPP à la DNID, le Chef de Service de France Domaine a précisé que le choix définitif de la DGFIP serait surtout dicté par le besoin de pilotage fonctionnel par un pôle de soutien.

F.O.-DGFIP a précisé que de tels pôles nationaux existent et fonctionnent à la satisfaction des agents par exemple pour aider le réseau sur les problèmes très juridiquement pointus de la commande publique. Les agents des pôles GPP sont demandeurs de cette aide mais refusent de se voir dessaisir de certains de leurs dossiers pour un traitement par la DNID.

F.O.-DGFIP n'a pas eu de réponse précise à sa question sur les moyens que la DG pourrait affecter à ce pôle de soutien (effectifs, qualifications, moyens informatiques...).

Le Syndicat soutient les agents des pôles en revendiquant davantage de réunions qui permettront de mutualiser les bonnes pratiques et de rompre le sentiment d'isolement en renforçant le sentiment d'appartenir à un réseau efficace. La désignation de « référents » sur des problématiques ou des savoir-faire particuliers peut également y participer sous réserve de ne pas conduire à une spécialisation des pôles.

• Les réponses sur le sujet de la formation professionnelle ne satisfont pas F.O.-DGFIP qui est d'accord sur le constat d'absence de complétude dès qu'il s'agit de perfectionnement et demande à la Direction de France Domaine d'annoncer enfin des mesures concrètes.

• L'Administration déplore qu'un dysfonctionnement administratif n'ait pas permis de nous fournir en séance la fiche sur l'outil informatique et précise que la réflexion est en cours avec participation d'agents pour, au vu des besoins recensés, lancer un marché d'achat d'un progiciel ou de confection d'un logiciel. F.O.-DGFIP a attiré l'attention de l'Administration sur les dangers d'un recours au progiciel qui limite les possibilités d'adaptation ultérieures de l'outil aux besoins des utilisateurs.

En conclusion, la délégation F.O., comme les autres OS, a souhaité féliciter les agents du Domaine qui ont su faire preuve d'un professionnalisme exemplaire au service des sinistrés pour évaluer rapidement et correctement le coût de rachat des habitations endommagées par la tempête Xynthia. La presse locale s'en est d'ailleurs fait l'écho.

Pour F.O.-DGFIP, l'Administration devrait envisager le versement d'une prime spécifique aux agents concernés comme elle l'a fait en d'autres occasions (prime hélios, prime de campagne IR...).

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques  
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr) - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>  
C.P.P.P. 0514 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN